

produits frelatés provenant de compagnies qui trompent et roulent le consommateur de toutes sortes de façons? Deuxièmement, le ministre est-il disposé à discuter avec le Conseil consultatif de la consommation l'opportunité pour ce Conseil de tenir des réunions dans divers grands centres du Canada, et à permettre qu'au moins une réunion dans chaque centre soit faite en séance publique?

Troisièmement, le ministre envisagerait-il d'insister pour que soit institué un comité permanent de la Chambre qui ne relèverait strictement que de la Chambre? J'aimerais avoir une réponse pour chacune de ces trois questions. Si le ministre les trouve difficiles à comprendre, je les simplifierai encore à son intention. Je veux absolument qu'il me réponde.

L'hon. M. Basford: Je regrette d'avoir à répondre aux trois questions de façon négative. En ce qui concerne la Case 99, mes collaborateurs accueillent et accueilleront toute réclamation déposée et feront leur possible pour redresser la situation. Si une de ces réclamations révèle une infraction à la loi, nous prendrons des mesures pour que le coupable soit poursuivi dans les règles. Si les plaintes montrent que les gens ont besoin d'être éduqués dans certains secteurs, nous utiliserons des communiqués et autres moyens pour instruire les consommateurs des dangers et des risques possibles. Si les réclamations témoignent de la nécessité de nouvelles mesures législatives et que nous y consentons, nous ferons tout pour qu'elles le soient.

En ce qui concerne le second point relatif au Conseil consultatif de la Consommation, il s'agit d'un organisme indépendant et je ne puis lui demander de visiter certains centres. Cet organisme a pour la première année un faible budget et je pense qu'on pourrait en ce moment mieux employer cet argent à son installation, à l'embauche d'aides-recherchistes et au démarrage de certains projets.

A l'égard de la troisième question, je me préoccupe actuellement de l'institution du comité des prix et des revenus et du comité parlementaire qui lui fera pendant. J'y accorde la priorité en matière de comités. Le député le sait, il appartient à la Chambre d'en instituer. En octobre et en décembre derniers, le comité de la procédure a étudié la question de la formation des comités de la Chambre et il n'a rien décidé à l'égard de la formation d'un comité de la consommation. Le comité, où sont représentés tous les partis, a décidé à l'unanimité que les comités de la Chambre inscrits au *Feuilleton* faisaient le compte. Ils n'ont pas ajouté à la liste un comité de la consommation.

M. Skoberg: J'ai été quelque peu surpris, monsieur le président, de l'attitude du ministre envers mon collègue de Vancouver-Kingsway et de la désinvolture qu'il a montrée à la Chambre ce soir. Je conviens que son ministère est probablement bien versé dans les problèmes touchant les prix à la consommation, mais je ne puis comprendre pourquoi le consommateur doit s'adresser au ministère en vue d'une intervention. Il est des plus absurdes de s'attendre à ce que les gens qui achètent une boîte de céréales écrivent à la case postale 99 parce qu'en moins de trois semaines un article comme les «Shreddies» a monté de 5c. tandis que le prix du grain est demeuré le même ou a minué. Il ne paraît pas logique qu'à notre époque le ministre s'attende à ce que les gens aillent demander à son ministère d'intervenir.

On parle beaucoup d'un conseil de revision des prix et des salaires, parce qu'ils ont augmenté. Mais le gouvernement n'a rien fait pour savoir pourquoi les bénéfiques ont monté. Le conseil de revision des prix et des salaires devrait étudier la question des bénéfiques. Je suis stupéfait de ce qu'on établisse un nouveau ministère en vertu de cette réorganisation sans que le ministre recommande d'inclure la question des prix, des salaires et des bénéfiques. S'il réfléchissait un instant, le ministre se rendrait compte que le mouvement doit partir du sommet et non de la base.

Il est tout à fait insensé qu'on propose aux citoyens âgés et aux familles qui subissent des prix à la consommation hors de leur portée de s'adresser au gouvernement pour savoir pourquoi les prix montent. N'importe quel fonctionnaire de ce ministère pourrait se rendre dans un magasin pendant une, deux ou trois semaines et il verrait où vont les bénéfiques et pourquoi les prix sont si élevés.

Il est étrange que les chercheurs dont parle le ministre ne puissent déceler la cause de l'augmentation des prix. Peut-être y aurait-il lieu de se reporter à l'époque où le contrôle des prix a été abandonné, soit il y a quelques années. Que s'est-il produit à ce moment-là? Les prix ont augmenté immédiatement sans attendre que les salaires en fassent autant. Le prix de l'acier a monté de 12 p. 100, et le gouvernement n'en a pas donné la raison. Les tractations du genre sont souvent machinées dans l'ombre, et nous prenons par surprise. Le gouvernement ne fait rien pour interdire aux sociétés canadiennes la réalisation de bénéfiques excessifs et ne fera sans doute rien à l'avenir. Il est vrai que certaines sociétés canadiennes ont été poursuivies pour avoir fixé les prix, mais pendant le déroulement des poursuites judiciaires se poursuivait la fixation concertée des prix. Les bénéfiques fai-